



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 17 août 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fruits et légumes : conseil spécialisé extraordinaire du 17 août 2011 à FranceAgriMer

FranceAgriMer a réuni, ce jour, un Conseil spécialisé extraordinaire pour évoquer la situation de la filière des fruits et légumes, sous la présidence de Patrick Trillon.

Objectif : dresser l'état des lieux des productions en crise, analyser les actions d'ores et déjà mises en œuvre et étudier, avec l'ensemble des partenaires de la filière, les suites éventuelles à donner.

Un été 2011 difficile pour les producteurs de fruits et légumes français

Les producteurs français de fruits et légumes ont été confrontés cette année à des difficultés particulières, dues à la conjugaison de trois facteurs :

- **La précocité des récoltes, en raison d'un printemps clément.** Certains fruits et légumes sont arrivés sur les étals avec deux ou trois semaines d'avance et se sont télescopés avec des productions en provenance du sud de l'Union européenne. C'est le cas notamment des pêches et des nectarines françaises et espagnoles.
- **La crise « Escherichia Coli »**, et les soupçons qui ont pesé à tort sur le concombre. Cet épisode a entraîné un effondrement de la consommation de fruits et légumes dans l'Union européenne pendant plus d'un mois - entre mai et juin - ainsi que la fermeture temporaire du marché russe à l'export. Cette crise de confiance s'est ajoutée à la précocité des récoltes et a déséquilibré les marchés dès le début de campagne.
- **La météo médiocre en juillet** a entraîné une baisse sensible de la consommation des produits d'été tout au long du mois.

Les actions mises en œuvre pour pallier les difficultés des producteurs

Des mesures ont été prises dès le début de l'été par les pouvoirs publics et les instances européennes pour venir en aide aux producteurs de fruits et légumes touchés par cette crise inédite :

Au niveau européen,

- **Mesures financières exceptionnelles pour retirer des quantités du marché**
Des mesures ont été prises par l'Union européenne et les États membres pour assouplir les conditions de « retrait », outil de régulation communautaire permettant de retirer du marché certains produits en cas de difficulté d'écoulement tout en améliorant les conditions d'indemnisation des producteurs. Cette mesure a notamment permis le retrait de 3 200 tonnes de concombres français.
- **Calendrier supplémentaire pour les opérations de promotion cofinancées par des fonds européens**
Un règlement communautaire du 18 juillet 2011 a ouvert, uniquement pour les fruits et légumes frais, une nouvelle plage de dépôt des programmes d'information et de promotion sur le marché intérieur et les pays tiers, en raison de la crise de confiance provoquée par E.Coli. L'interprofession des fruits et légumes, Interfel, a ainsi déposé une demande de cofinancement sur trois ans, pour des opérations de promotion. La décision de la Commission européenne interviendra au plus tard le 15 novembre prochain.
- **Réunion du comité mixte France/Espagne/Italie le 4 juillet 2011**
Ce groupe de travail, qui réunit les administrations et les familles professionnelles des trois États membres, a permis de dresser un bilan des récoltes et d'analyser la situation de crise touchant ces pays. Grâce à ce travail, la France, l'Italie et l'Espagne ont débouché sur une position commune en faveur du relèvement des indemnités de retrait en pêches-nectarines. Une demande a été engagée avec succès auprès de la Commission européenne qui a fait part de son intention de modifier la réglementation communautaire en ce sens.

Le montant maximum de compensation financière des retraits de pêches et nectarines devrait ainsi être respectivement porté de 16,49 € et 19,56 €/100 kg à 26,90 €/100 kg pour les deux fruits. Cette mesure devrait s'appliquer rétroactivement à compter du 19 juillet 2011.

Entre le 30 mai et le 16 août 2011, 1 244 tonnes de pêches nectarines ont été retirées du marché sous contrôle en Languedoc-Roussillon et 50 tonnes en Rhône-Alpes.

Au niveau national,

- Ventes « hors magasin » autorisées pour relancer la consommation

À la demande des familles professionnelles, les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Économie ont pris des arrêtés permettant les ventes hors magasin sur les deux premiers et les deux derniers week-ends de juillet.

- Modération des marges de la distribution en cas de crise conjoncturelle

Un dispositif de « modération des marges » de la grande distribution, en cas de crise conjoncturelle, a été mis en place par décret du 20 mai 2011. La signature des accords entre l'État et certaines enseignes de la grande distribution est intervenue entre les mois de mai et de juin 2011, rendant le dispositif opérationnel dès la campagne d'été.

Grâce à ce dispositif, les enseignes signataires des accords s'engagent à limiter leurs marges pour les produits déclarés en crise.

- Soutien exceptionnel à la promotion des fruits et légumes

Les pouvoirs publics français ont soutenu les actions de promotion organisées en juin dernier en faveur des tomates et des concombres (distribution gratuite le 18 juin et deux vagues de spots radio).

Ils apportent également leur soutien à la campagne « *Regain de confiance* » menée par Interfel en juillet et en août pour les fruits d'été. Ce soutien sera prolongé pour la promotion des fruits et légumes de fin d'été et de début d'automne.

Une situation économique très difficile pour les producteurs qui ont demandé en séance, qu'au-delà du maintien de la dynamique commerciale, la pérennité des exploitations en crise soit prise en compte immédiatement. Les membres du Conseil ont exprimé le souhait d'être reçus en urgence par le Ministre en charge de l'agriculture.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr